



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 3204

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE
STATIONNEMENT DANS UN GARAGE, UN PARC DE
STATIONNEMENT OU SUR UN TERRAIN GÉRÉ PAR LA VILLE
RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT SAINT-SACREMENT**

**Avis de motion donné le 20 juin 2023
Adopté le 4 juillet 2023
En vigueur le 5 juillet 2023**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville afin de principalement changer la durée de stationnement permise de cinq heures à deux heures dans la partie dont l'accès est situé sur la rue Marie-Rollet.

RÈGLEMENT R.V.Q. 3204

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT DANS UN GARAGE, UN PARC DE STATIONNEMENT OU SUR UN TERRAIN GÉRÉ PAR LA VILLE RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT SAINT-SACREMENT

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe II du *Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville*, R.V.Q. 1676, est modifiée par le remplacement du paragraphe 29° de la section sur l'Arrondissement de La Cité-Limoilou par le suivant :

« 29°

Nom du stationnement	Saint-Sacrement
Localisation géographique	1351 chemin Sainte-Foy
Référence au plan	RCV1-030
Nombre de cases	37
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-64, CP-94
Tarifications	TP-1

».

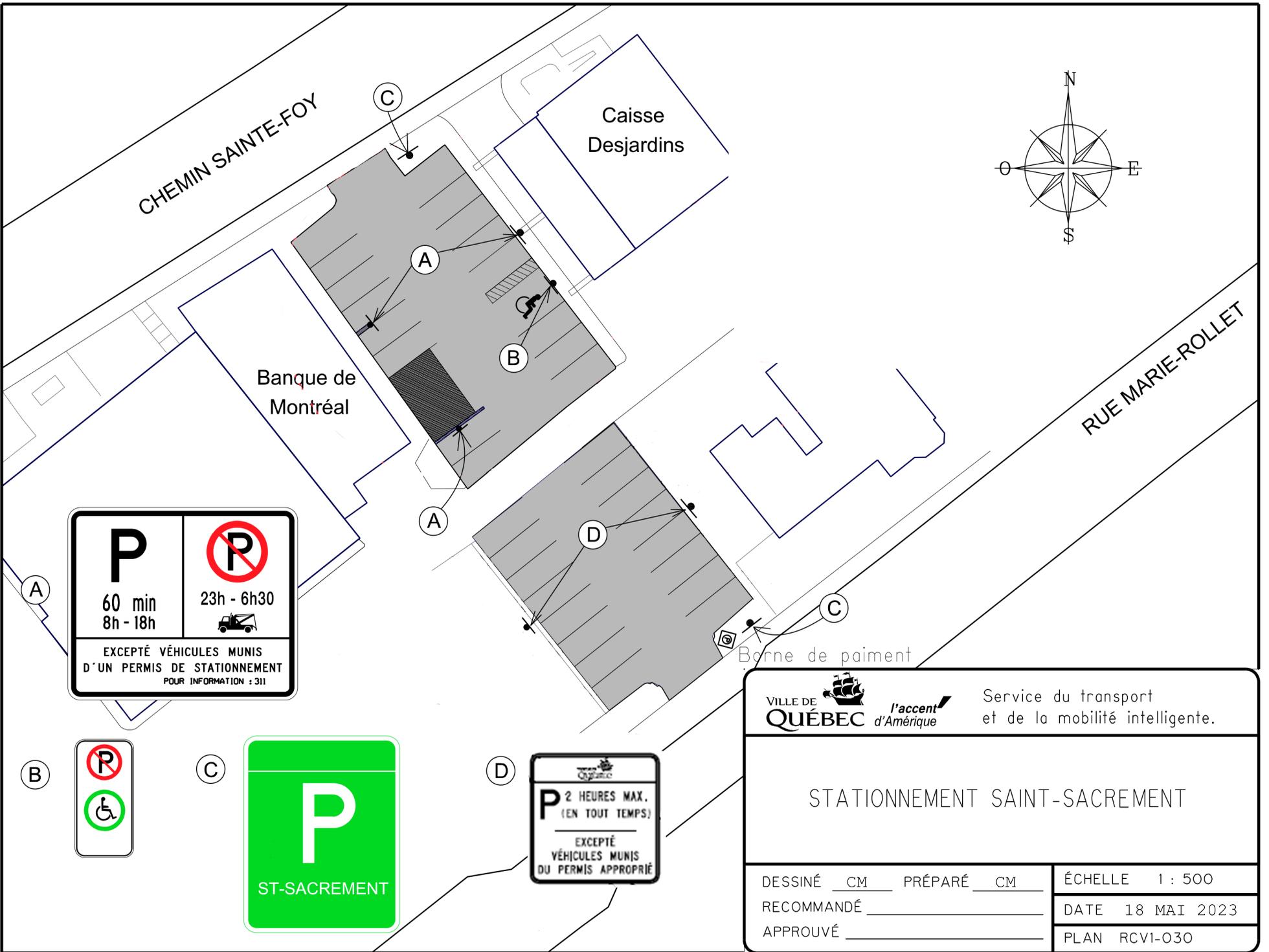
2. L'annexe III de ce règlement est modifiée par le remplacement du plan du stationnement Saint-Sacrement par celui de l'annexe I du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 2)

PLAN DU STATIONNEMENT SAINT-SACREMENT



A

P 60 min 8h - 18h	P with slash 23h - 6h30
EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT POUR INFORMATION : 311	

B

P with slash	
---------------------	--

C

P ST-SACREMENT

D

P 2 HEURES MAX. (EN TOUT TEMPS) EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS DU PERMIS APPROPRIÉ
--

Service du transport et de la mobilité intelligente.	
STATIONNEMENT SAINT-SACREMENT	
DESSINÉ <u>CM</u> PRÉPARÉ <u>CM</u>	ÉCHELLE 1 : 500
RECOMMANDÉ _____	DATE 18 MAI 2023
APPROUVÉ _____	PLAN RCV1-030

FICHER: RCV1-030.dgn

DOSSIER: PCE2019007

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville afin de principalement changer la durée de stationnement permise de cinq heures à deux heures dans la partie dont l'accès est situé sur la rue Marie-Rollet.